



TRANSVERSALITE : dans un souci de lisibilité, les objectifs ont été rattachés entre eux de manière linéaire, comme les branches d'un arbre. Toutefois, l'atteinte de ces objectifs n'est envisageable que dans une démarche transversale et coordonnée et non pas en mettant en œuvre des actions indépendamment les unes des autres.

UN AXE TRANSVERSAL CONTINUER D'ETRE INNOVANT ENSEMBLE

Ce projet de territoire est conduit clairement selon une **démarche participative**. De façon plus générale et sur le long terme, un projet source de **solidarité** entre les habitants et à une échelle extraterritoriale, francilienne, européenne voire internationale peut en résulter grâce à une action continue. Le **syndicat mixte** du Parc a pour mission de coordonner le projet de Parc et d'accompagner les acteurs dans sa mise en œuvre.

Un territoire animé par ses acteurs

Ce projet de préservation des patrimoines naturels et culturels et de développement durable a vocation à être le **projet de tous**, habitants et acteurs du territoire. Il est nécessaire de les **associer**, de prendre en compte leurs attentes, de les **sensibiliser**, de les **informer** et de les **impliquer**. La stratégie de communication s'oriente clairement vers cette priorité. Le syndicat du Parc doit aussi sensibiliser les élus, les professionnels, les usagers des espaces et les habitants à cette exigence d'exemplarité. Il s'agit aussi de conforter une image valorisante du Parc.

Au vu de l'extension majeure du Parc, s'appuyer sur des **relais** est devenu primordial, qu'il s'agisse de groupes mobilisés ou de personnes individuelles. Un véritable **réseau** est à tisser pour multiplier l'action. Ainsi, les élus **délégués Parc** sont investis de la mission de relayer le projet et ses valeurs au sein de leur collectivité, les **associations** incitées et aidées à simplifier et tous les autres **acteurs ou habitants** volontaires aidés afin de communiquer et de multiplier des actions exemplaires.

Si une personne ou un groupe porte un projet s'inscrivant dans les objectifs de la charte, il doit pouvoir être accompagné et soutenu dans le développement de cette initiative.

L'éducation, fondement de la préservation du territoire



Eduquer et former tous les acteurs à l'environnement, au territoire et au développement durable, dans une vision de long terme, c'est bien l'objectif stratégique essentiel qui permettra de garantir la préservation des richesses du territoire

mais aussi de diffuser les principes du Parc bien au-delà de ses limites. L'éducation des **jeunes publics** est pérennisée et le volet éducation/formation à **destination des adultes** est développé dans cette nouvelle charte. Il s'agit des élus et des agents publics, des acteurs économiques, des associations et naturellement des habitants, des usagers des espaces et des ressources, des propriétaires ou même des visiteurs. Ils ont le territoire et ses richesses entre leurs mains. L'essentiel du territoire étant privé, la mise en œuvre du projet n'est envisageable

qu'avec l'information et la mobilisation des propriétaires pour accompagner des modes de gestion plus conformes à la préservation de l'environnement.

Plus largement, c'est l'**appropriation des enjeux du territoire et de ses patrimoines** par les habitants et des usagers qui doit être recherchée pour garantir une pérennité de l'action.

Pour répondre au besoin de **démultiplication** de la mise en œuvre du projet et atteindre les objectifs concrets et évaluables fixés dans celui-ci, l'action éducative auprès de tous est considérée comme prioritaire. Une **démarche éducative** est donc associée de manière **systématique** à l'ensemble des programmes d'action opérationnels menés sur le terrain.

Une gouvernance partagée

Un PNR n'est pas une **communauté de communes** ni une **communauté d'agglomération** mais bien un **territoire** aux patrimoines remarquables et fragiles pour lequel ses acteurs s'engagent à mettre en œuvre un projet de protection/valorisation de ses richesses et de développement durable. Le **syndicat du Parc a vocation à animer et à concrétiser la mise en œuvre du projet de territoire** défini par la charte et articule son action dans le cadre de ses missions avec les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI). La coordination et la complémentarité sont clairement recherchées avec ces structures, parties prenantes du projet et signataires de la charte. Le syndicat du Parc leur apportera un appui supplémentaire dans leurs actions. Il en sera de même avec les autres acteurs du territoire, notamment les **chambres consulaires** (Chambres de Commerce et d'Industrie, Chambres des Métiers et de l'Artisanat, Chambre interdépartementale d'Agriculture).

La transversalité des projets

La protection des patrimoines et le développement durable du territoire ne peuvent être abordés par des politiques et actions dispersées mais bien par une **approche transversale** considérant à la fois les volets environnemental, social, économique. C'est bien toute **son originalité et sa raison d'être**, qui ne peuvent s'imposer que par la sensibilisation, l'éducation et l'adhésion de tous.

Un Parc francilien pérenne est nécessairement exemplaire et soumis à une évaluation en continue

Les acteurs souhaitent mettre en œuvre un développement durable original et **toujours à l'avant-garde à l'échelle nationale**, qui soit exemplaire par son action efficace dans un contexte de forte pression urbaine. Cela passe notamment par l'adoption d'une **démarche qualité**, un souci d'amélioration continue.

↳ Voir à l'intérieur

ORGANIGRAMME DES OBJECTIFS

Résultats de la seconde phase de concertation

(septembre 2008 – janvier 2009) :

La déclinaison des objectifs stratégiques du projet en objectifs opérationnels